

Déclaration des évêques orthodoxes de France Sur la constitutionnalisation de l'IVG et la fin de vie

Adoptée lors de la Réunion périodique des évêques, le 04 avril 2024

Le 4 mars dernier, le Congrès du Parlement en France a procédé à la constitutionnalisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Selon plusieurs spécialistes de droit constitutionnel en France, cette entreprise n'était pas nécessaire, le Conseil Constitutionnel ayant déjà pris des décisions protégeant le dispositif de la Loi VEIL qui introduisait en 1974 un droit à l'avortement, tout en préservant, par la clause dite de « conscience », la liberté des praticiens. En arrière-fond de la *sanctuarisation* constitutionnelle, se trouvaient les craintes suscitées aux Etats-Unis à la suite de l'arrêt de la Cour suprême des États-Unis de juin 2022 infirmant dans la Constitution américaine, la reconnaissance d'un droit implicite d'avorter.

Plusieurs voix se sont élevées en France pour s'opposer par conviction à cette constitutionalisation, ou pour éviter l'affaiblissement de la Constitution par l'introduction pêle-mêle de certaines mesures sociétales à l'exclusion d'autres. Devenue effective, cette inscription de l'IVG dans la Constitution, non seulement heurte la foi de millions de français, mais suscite aussi de nombreuses interrogations et inquiétudes quant au cadre dans lequel s'exercera cette *liberté garantie* par la Constitution, et si elle sera en rupture avec l'équilibre qui mettait sur le même plan dans la Loi VEIL, le droit à l'avortement et la clause de conscience des praticiens.

Le pouvoir politique s'apprête de même, à franchir un nouveau Rubicon en introduisant en France, sous couvert du masque sémantique de *l'aide à mourir*, une forme d'euthanasie, légalisant ainsi un droit de *se donner la mort* dans un cadre qui viendrait contraindre médecins et personnels soignants, à y participer. Il s'agit là encore, d'un changement de paradigme qui fait passer la France du cadre législatif équilibré de *l'accompagnement de la fin de vie*, institué par les lois LEONETTI-CLAEYS, à celui de *l'accompagnement pour donner la mort*. Une telle mutation est non seulement préoccupante mais suscite aussi bien des interrogations, tant existentielles qu'éthiques et médicales.

Que ce soit dans les cas d'avortement, ou bien dans ceux de la *fin de vie*, il s'agit toujours, de terribles épreuves humaines de vie qui affectent des personnes en souffrance et leur entourage familial et amical. Les chrétiens ne peuvent être indifférents à ces souffrances qui doivent susciter chez eux une profonde compassion, et les engager dans une écoute pastorale attentive et aimante, et dans un accompagnement par la prière, et un soutien moral et spirituel, marqués par l'impératif évangélique du *soin de l'autre*.

Or les réformes dites *sociétales*, de la constitutionnalisation de l'IVG à l'ambiguïté normative de *l'aide à mourir*, érigent en *norme* supérieure, des situations d'exception au détriment des valeurs de la vie. En cela, elles provoquent un renversement des valeurs, et une transformation radicale des paradigmes. Il y a là une véritable entreprise de régression humaine qui abolit progressivement la valeur intrinsèque de la vie.

Sous couvert de progressisme et d'égalitarisme, ces réformes *sociétales* ne se préoccupent pas, en réalité, du *soin de l'autre*, mais en disent long, au contraire, sur cette inversion

AEOF

L'Assemblée des Evêques Orthodoxes de France est l'instance de coordination et de représentation de l'épiscopat orthodoxe canonique en France

Siège : 7 rue Georges Bizet, 75116 Paris

Courriel : contact@aeof.fr – Site : www.aeof.fr

ASSEMBLEE DES EVEQUES ORTHODOXES DE FRANCE

normative et éthique qui est à l'œuvre aujourd'hui dans nos sociétés. Marque de notre époque qui tend à *normaliser* les situations d'exception, cette inversion met en œuvre progressivement une éthique détachée de toute transcendance.

En faisant par ailleurs, la promotion des droits *individuels* égocentriques, par opposition aux droits *personnels*, expressions d'altérités, ces réformes entraînent de profondes et durables ruptures d'égalité, en favorisant certaines *normes* nouvelles au détriment d'autres, plus anciennes et plus fondamentales, fragilisant ainsi le socle des équilibres éthiques et anthropologiques sur lequel ont été fondées nos sociétés depuis des siècles.

Les évêques orthodoxes de France expriment leur profonde préoccupation devant toutes ces accélérations qui balaient les valeurs essentielles convictionnelles, théologiques, anthropologiques et éthiques, sur lesquelles la civilisation humaine s'est construite et a forgé ses équilibres de vie. Ils invitent tous les chrétiens à y prendre conscience, et à demeurer fidèles à leur foi au cœur de la Cité, en poursuivant leur témoignage irénique avec force et détermination, en défense de cette valeur essentielle, précieuse et intangible, qu'est la vie.

Bien au-delà des discours idéologiques conjoncturels, la vie demeure un véritable mystère, celui d'un don, non dénué de transcendance, dont les contours demeurent indéfinis et les limites non mesurables par la science, même si celle-ci apporte beaucoup de progrès incontestables.

Qui peut avoir la prétention, sans risquer de dérives totalitaires, de dompter la vie et ses mystères, en attendant à ses débuts, en enrayant son épanouissement, et/ou en y mettant fin d'une manière prématurée ?

Pour les croyants, la vie est un don de Dieu. Lui seul en est le Maître.

--- **CONTACT PRESSE AEOF** ---

Carol Saba – Responsable de la Communication
Tel : + 33 (0) 6 20 18 46 77 - Courriel : contact@aeof.fr

AEOF

Instance de coordination et de représentation de l'épiscopat orthodoxe canonique en France
Siège 7 rue Georges Bizet, 75116 Paris
Site : www.aeof.fr --- contact@aeof.fr